

# Prairies fleuries et mesures agro-environnementales Pour concilier agriculture et environnement

En complément de la recherche de maîtrise foncière pour protéger les espaces naturels, le Schéma Départemental des ENS prévoit un soutien à la maîtrise d'usages agricoles notamment dans le Val de Saône avec, depuis 2013, la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).



**C'est le Printemps de l'Environnement !**  
Visite de la parcelle de prairie fleurie,  
samedi 27 mai le matin  
Info et inscription sur [cotedor.fr](http://cotedor.fr)

Les mesures visent au maintien de la biodiversité des prairies humides du secteur par la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables (retard de fauche, absence de fertilisation...), définies par le Conseil Départemental et animées par la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Agriculteur à Chivres, Arnaud Guillien est engagé dans une MAEC rotationnelle depuis quatre ans. Il a décroché le premier prix du concours général des prairies fleuries lors du dernier Salon de l'Agriculture. Ce concours permet de valoriser les exploitations vertueuses, et, dans le cadre des MAEC, parviennent à concilier valeur agronomique et valeur écologique des prairies. La parcelle primée présentée par Arnaud présentait le meilleur équilibre agri-écologique dans la catégorie des plaines humides. Le savoir-faire de l'EARL de la Croze et ses pratiques exemplaires en termes de biodiversité ont été mis en avant devant douze autres exploitations françaises en lice. "C'est une

parcelle de fauche sur laquelle on fait du foin en juin-juillet, puis, que l'on exploite en pâturages jusqu'en novembre. Cela permet de valoriser l'herbe et de favoriser la biodiversité. 60 espèces végétales y ont été recensées", explique Arnaud Guillien. En pratique, l'EARL de la Croze est engagée dans une MAEC sur une parcelle d'une dizaine d'hectares. "Un retard de fauche de 40 jours est appliqué sur l'un de ces dix hectares afin de préserver la faune et plus particulièrement deux espèces d'oiseaux qui font leurs nids au sol. Cette fauche tardive permet également aux abeilles de butiner plus longtemps", précise Arnaud Guillien.

## MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

# LA POLITIQUE VOLONTARISTE DU DÉPARTEMENT

EN 2016, LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR A ÉVALUÉ 90 % DE PLUS DE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA) QU'EN 2015. FACE À CET AFFLUX, CONSÉQUENCE DES BOULEVERSEMENTS GÉOPOLITIQUES QUI AGITENT LE MONDE ACTUELLEMENT, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL TENTE DE DIVERSIFIER ET D'ADAPTER SES SOLUTIONS D'ACCUEIL.

**205** Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont arrivés dans le département en 2016. Après évaluation de la minorité et de l'isolement de ces jeunes, 60 ont été admis à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Département. "Pour être admis à l'ASE, des évaluations sont réalisées. Elles doivent confirmer la minorité et l'isolement du jeune privé de la protection de sa famille", explique Bernadette Matrot-Gruet, adjointe à la direction Parentalité, Enfance, Culture et Sports du Conseil Départemental. C'est à l'issue d'une enquête sociale, voire d'une expertise médicale sollicitée par l'autorité judiciaire (examen radiologique osseux du jeune), qu'une ordonnance de placement provisoire est prise par le juge pour enfant ou le Procureur de la République qui confie le jeune au Conseil Départemental. Les jeunes déclarés non mineurs sont, quant à eux, du ressort de l'État.

### Diversifier les lieux et les formules d'accueil

131 mineurs non accompagnés sont actuellement confiés à l'ASE en Côte-d'Or. Au cours du premier trimestre 2017, 64 jeunes ont été évalués par la Cellule de d'Enfance en danger et des urgences (CEDU). Le Conseil Départemental a donc décidé de renforcer les moyens humains au sein de la cellule. Il a aussi consolidé les possibilités d'accueil de ces jeunes, en créant notamment une unité d'accueil pour MNA relevant de la



Maison de l'Enfance (MDE). Celle-ci accueille, depuis fin 2016, 17 jeunes, avec un projet scolaire orienté vers une formation professionnalisante, dans quatre appartements. À partir du mois de juin, elle suivra également 4 à 5 jeunes résidant dans un appartement du Foyer des Jeunes Travailleurs Urbanisés à Dijon. Le Département a aussi négocié l'accueil de quelques jeunes au sein du Foyer des Jeunes Travailleurs à Beaune. Dès la rentrée de septembre, une douzaine de jeunes seront accueillis sur le site de la Maison de l'Enfance à Ahuy, tandis que l'Institut de Vigne (IDV) à Semur-en-

Auxois en accompagnera une dizaine d'autres. Enfin, quelques places sont réservées aux MNA dans les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) du département gérées par la PEP21, l'Acodège, l'Association beaunoise pour la protection de l'enfance (ABPE) et l'IDV. L'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés représente une enveloppe annuelle de 5,5 M€ pour l'institution. "Le Département de la Côte-d'Or a pris ses responsabilités et a su mieux anticiper l'accroissement de mineurs non accompagnés sur son territoire que d'autres départements", témoigne Bernadette Matrot-Gruet.

### Qui sont les MNA de Côte-d'Or ?

Ils sont originaires d'une trentaine de pays différents. 70 % viennent d'Afrique (Mali, Guinée, Côte d'Ivoire, Congo, Nigeria). Ils fuient souvent une guerre civile ou la persécution dans leur pays. Leur départ peut aussi être motivé par une migration économique. Majoritairement, les MNA ont plus de 15 ans et 80 % sont des garçons. Tous recherchent en France une vie meilleure et une mise en sécurité. Ils arrivent souvent dans un état physique et psychologique déplorable (dénutrition, carences, traumatisme de l'exode et du voyage). Le Département s'appuie sur un solide réseau de traducteurs pour comprendre leur histoire. Par ailleurs, le Département a appelé l'État à lutter sans relâche contre les filières d'immigration clandestine.